# 2059 u

### **ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis** 

**DOSSIER PEDAGOGIQUE** 

# UNITE DE FORMATION ORIENTATION / GUIDANCE

Application de l'art. 117 du décret du 16.04.1991

En aucun cas, ce	tte unité de f	ormation ne	peut être	intégrée dans	une section.

ı.	La	présente	demande	émane	du	réseau	:

O (1) Communauté française

O (1) Libre confessionnel

O (1) Provincial et communal

• (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) ..Y. DECHEVEZ....

Date et signature : (2) 9.05. 98

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

ORIENTATION/GUIDANCE:

....des étudiants en insertion socioprofessionnelle

CODE DE L'U.F. (3)

971010 U11F1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)

903

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n°

de .. 1.... page(s)

(2)

4. Capacités préalables requises :

Sans objet (pas d'annexe n° 2)

5. Classement de l'unité de formation :

• (1) Enseignement secondaire de :

• (1) transition

O (1) qualification

du degré :

(1) inférieur

O (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)		
Technique	0	Technique	0	
Economique	0	Economique	0	
Paramédical	0	Paramédical	0	
Social	0	Social	0	
Pédagogique	0	Pédagogique	· O	
Agricole	0	Agricole	0	
Maritime	0	Maritime	0	

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel: O(1)	oui	• (1)	non
----------------------------------	-----	-------	-----

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Sans objet (pas d'annexe n° 3)

5

8. Programme du (des) chargé de cours :

Repris en annexe n°

de ..1.... page(s)

(2)

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n°

de .. 1.... page(s)

(2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n°

de ... 1... page(s)

(2)

(3) Réservé à l'administration

(1) Dronagá nor la rágons et avaligá nor l'inancation

14.05.1998

<sup>(1)</sup> Cocher la mention utile

<sup>(2)</sup> A compléter

Code de l'unité de formation : (3)	971010U11F1	Code du domaine de formation : (4)		903
			<u> </u>	

### 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Chargé de cours : encadrement :

Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
(1)	(2)	(2)	- par groupe d'étudiants (1) (2)
Orientation: encadrement Guidance: encadrement	CT CT	I L	10

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

1	1)	Pácam	رد کر. درد کر	Service	dinon	action	
1	- 4	KESELY	ve xii	Service	annen	2CTIAN	

. ,	a) <u>O</u>	bservation(	s) de l'(des)	Inspecteur(s)	concerné(s)	relative(s)	au dossier	pédagogique	[annexe(s)	éventuelle(s)]
hear	nh	9/9/9	2							

b) <u>Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique</u> :

ACCORD PROVISOIRE	-	PAS D'A	ecorr
ACCORD PROVISOIRE En cas de décision négative, motiv	ation de	e cette derni	ière :

INSP. CHURD.

Date:	Signature:	

- (1) Biffer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inpsection

Enseignement secondaire inférieur

-Annexe 1-

### 1. Finalités.

#### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

<u>1.1.a.</u> concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;

<u>1.1.b.</u> répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à :

accompagner l'	'étudiant en	formation pour	soutenir	son auto-	-évaluation e	t son	parcours
d'insertion dan	s l'établisser	nent scolaire;		i.			

orienter l'étudiant vers les services extérieurs compétents en matière d'insertion socioprofessionnelle selon sa situation personnelle.

Enseignement secondaire inférieur

-Annexe 4-

## 4. Programme.

## 4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable d':

·
☐ exprimer sa situation personnelle en matière de scolarité et d'expérience professionnelle ;
☐ évaluer sa situation personnelle dans la formation en cours ;
☐ ajuster en cours de formation son organisation et ses méthodes de travail selon les résultats de l'évaluation formative et de son auto-évaluation.
4.2. Programme pour le chargé de cours
Le chargé de cours visera à rendre l'étudiant capable de se situer face aux axes essentiels de la section ou de l'unité de formation dans laquelle il est inscrit dans l'établissement et de l'amener, par des entretiens individuels et/ou collectifs, à une plus grande autonomie :
en écoutant l'étudiant et en l'aidant à exprimer sa situation personnelle en matière de scolarité, d'expérience professionnelle, et éventuellement de sa situation sociale ;
en fournissant à l'étudiant, les moyens d'une auto-évaluation et d'un réajustement de son organisation et de ses méthodes de travail adaptés à sa situation personnelle dans la formation en cours

Enseignement secondaire inférieur

-Annexe 5-

## 5. Fixation des capacités terminales.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de se situer face à son projet de formation et/ou face à un avenir scolaire ou professionnel.

Pour déterminer le degré de maîtrise il sera tenu compte de la pertinence de ses justifications.

Enseignement secondaire inférieur

-Annexe 6-

# 6. Profil du chargé de cours.

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert. L'expert devra avoir une expérience d'au moins 2 ans dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle et dans la formation des adultes.

Objet : Co Do Da	pie interne de l'accusé de réception ssier reçu à l'administration le 1998-06-09 - ( te d'application prévue le	Ouverture au plus tôt le 1998-07-06
No.dossier	Libelle Périodes : Total Base Auton. Pres.el	Clac
2359 U		ESIT 20
DEPOT DOSSIE ZONE RESERVE RECEPTION A	RE A L'INSPECTION ·	Nicole Schets Directrice f.f.  RETOUR DE L'INSPECTION : / /  INSPECTEUR : . More . Lison. Vielvoye.  / 06/98 EFFECTIF : 29/06/98
	ECTEUR (RETOUR IMMEDIAT) : / /	RETOUR LE : / /
RENVOI DU DO	OSSIER A L'ADMINISTRATION LE : / /	Tonomis & Roman Bonillot
		Λ

Jel. 30.06-98

Ministère de la Communauté française

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

de promotion sociale.

Service de l'enseignement

1010 Bruxelles , le 24 Sep 98 Boulevard Pachéco, 19, Bte 0 02 / 210.58.52

Monsieur Raymond Vandeuren Secrétaire Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants Drève des Gendarmes,45 1180 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2359

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : ORIENTATION / GUIDANCE :

DES ETUDIANTS EN INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Classement:

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE

TRANSITION

Code Référence :

971010U11F1

Domaine :

903 Sciences appliquées: pédagogie, enseignement, formation...

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,